

**DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
RENNES MÉTROPOLE – BRÉCÉ**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**PLAN LOCAL D'URBANISME
MODIFICATION N°1**

Par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A 17.252 du 29 mars 2017, une enquête publique est prescrite sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Brécé visant principalement à mettre en œuvre la ZAC "Centre-Bourg et Loire" et à prendre en compte les dernières évolutions législatives :

- Adaptation du règlement graphique : ouverture à l'urbanisation de la zone la Loire (passage du 2AU en 1AU), renouvellement urbain en Centre-Bourg (suppression de la servitude de constructibilité limitée) ;
- Adaptation des Orientations d'Aménagement et de Programmation du centre-bourg et de Montigné, renommée Loire, pour les rendre compatibles avec le projet de ZAC "Centre-Bourg et Loire" ;
- Adaptation du règlement littéral pour mettre en œuvre la ZAC "Centre-Bourg et Loire" et prendre en compte les évolutions législatives.

Madame Fabienne BONDON, contrôleur de gestion, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête pourront être consultés par le public à la Mairie de Brécé :

Du Mardi 9 mai 2017 au Lundi 12 juin 2017 inclus
aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les pièces du dossier pourront également être consultés par le public sur le site internet <http://metropole.rennes.fr/> et à l'Hôtel de Rennes Métropole sur un poste informatique – accueil du service Droits des Sols - 4 avenue Henri Fréville à Rennes (métro Clémenceau).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Service Planification et Études Urbaines, Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 Rennes Cedex.

Les observations du public sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées par courrier à la Mairie de Brécé, à l'attention de Madame la Commissaire Enquêteur – Modification n°1 du P.L.U. de Brécé, à l'adresse suivante : Mairie – 6, rue de Rennes – 35530 - Brécé.

La Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Brécé pour y recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, aux dates suivantes :

- **Mardi 9 mai 2017 de 9 h 30 à 11 h 30,**
- **Samedi 20 mai 2017 de 9 h 30 à 11 h 30,**
- **Lundi 12 juin 2017 de 15 h 00 à 17h 00.**

Des informations complémentaires sur le dossier pourront être demandées à la Mairie de Brécé (Tél. : 02 99 00 10 09).

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposés à l'Hôtel de Rennes Métropole et à la Mairie de Brécé pendant un an, où toute personne pourra en prendre connaissance. Ces documents seront également publiés pendant la même durée sur le site internet de Rennes Métropole : <http://metropole.rennes.fr/>

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, le projet de modification n°1 du PLU de Brécé pourra être approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole, après avis du Conseil Municipal de Brécé.